



afges

les étudiant-e-s
d'Alsace

Plaidoyer Municipales Strasbourg - 2026



Contact : municipales@afges.org

Introduction	3
Lutter contre la précarité à Strasbourg	3
Garantir un accès au logement	7
Promouvoir et agir concrètement pour la santé étudiante à Strasbourg	15
Mettre en place des actions pour promouvoir les mobilités douces	18
Faire de Strasbourg une ville motrice de l'action en faveur de l'urgence écologique	22
Ouvrir pour davantage de démocratie, de citoyenneté et de soutien aux associations	29
Promouvoir un Enseignement Supérieur et de la Recherche public	33
Renforcer l'accès à la culture et aux loisirs	36
Conscientiser l'importance du Sénat dans les lois votées pour la jeunesse	39
Contact	45

Introduction

Bien que souvent perçues comme des scrutins locaux de second ordre, les élections municipales exercent une influence directe sur le quotidien des citoyens, particulièrement des étudiants, à travers des domaines tels que le logement, les transports, la culture ou l'environnement.

Dans des villes universitaires comme Strasbourg, où les étudiants représentent [14,33% de la population](#), il est essentiel de défendre des orientations favorables à l'amélioration de leur cadre de vie.

Par ailleurs, malgré un intérêt grandissant pour les enjeux locaux, la participation étudiante à ces élections demeure faible, alors que leur engagement est déterminant pour porter leurs préoccupations.

C'est pourquoi l'AFGES, en tant que première organisation étudiante, avance des propositions concrètes destinées à répondre aux attentes des étudiants strasbourgeois.

1. Lutter contre la précarité à Strasbourg

L'indicateur du coût de la rentrée 2025 réalisé par l'AFGES révèle qu'un étudiant de première année non boursier quittant le domicile familial doit engager des dépenses s'élevant à 3 216,87 € pour le mois de septembre, ce qui représente une hausse de 1 000 € sur une période quinquennale.

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'échelon 7 et résidant en logement Crous doivent quant à eux supporter un montant de 1 736,73 € pour ce premier mois universitaire, tandis que les étudiants extracommunautaires, exclus du système de bourses et assujettis aux frais d'inscription différenciés, sont confrontés à une dépense de 6 979,87 €.

Ces chiffres, déjà alarmants, mettent en évidence l'ampleur de la précarité étudiante strasbourgeoise, situation qui s'aggrave continuellement sous l'effet conjugué de l'augmentation du coût de la vie et de l'insuffisance des dispositifs d'aide.

Concrètement, depuis la rentrée universitaire 2024, on observe une augmentation de 1,59% du budget de rentrée pour les étudiants non-boursiers, marquée particulièrement par une progression de plus de 9% pour le matériel pédagogique (*ICDR 2025 AFGES*), tandis que [le montant des bourses sur critères sociaux demeure inchangé depuis la rentrée 2023](#).

Face à cette problématique, l'AFGES formule une série de propositions structurelles destinées à combattre la précarité étudiante.

Proposition 1 : Instauration des dispositifs financiers locaux pour les jeunes en grande précarité

Le système actuel des bourses sur critères sociaux du Crous se révèle insuffisant pour répondre aux besoins des étudiants confrontés à une précarité importante. En témoigne le fait que 41% des étudiants sont contraints d'exercer une activité professionnelle parallèlement à leurs études pour subvenir à leurs besoins fondamentaux, ce qui compromet significativement leur réussite académique (*ICDR 2025 AFGES*).

Au-delà de l'insuffisance des montants alloués, ces bourses ne bénéficient pas à un nombre suffisant d'étudiants pourtant en situation de vulnérabilité financière. Les données des épiceries sociales AGORAé de l'AFGES révèlent que durant l'année universitaire 2024-2025, 65,7% des 595 bénéficiaires n'étaient pas allocataires de bourses (*ICDR 2025 AFGES*), démontrant ainsi que de nombreux étudiants dépourvus de ressources suffisantes restent exclus du système d'aide actuel. Depuis la rentrée 2025 et à date du 8 décembre 2025, les AGORAé comptent déjà 509 bénéficiaires pour 873 demandes enregistrées, tandis que 909 dossiers au total ont été déposés durant l'année universitaire écoulée (*Chiffres AGORAé 2024-2025*).

Une problématique supplémentaire concerne les étudiants extracommunautaires, systématiquement écartés des dispositifs d'aide financière alors qu'ils constituent une population particulièrement vulnérable. Par ailleurs, les débats budgétaires qui prévoient la suppression des APL pour ces étudiants extracommunautaires non-boursiers, qui constituent la majorité de ce public, [pourraient accentuer leur situation de vulnérabilité et mettre en péril la poursuite de leurs études supérieures](#).

Dans l'attente d'une réforme structurelle du système de bourses, il apparaît essentiel que la municipalité institue des bourses locales destinées aux jeunes en grande précarité. Ces aides municipales devraient être calculées sur la base des ressources propres des étudiants plutôt que sur celles de leurs parents, permettant ainsi de mieux refléter leur réalité socio-économique et d'inclure les étudiants extracommunautaires.

L'AFGES revendique ainsi l'établissement de bourses municipales complémentaires aux aides du CROUS, destinées à pallier les lacunes du système actuel, ainsi que la mise en place d'aides d'urgence, d'aides à l'installation en logement et à l'acquisition de matériel de première nécessité.

L'objectif de ces dispositifs est d'offrir à la municipalité les moyens d'accompagner concrètement les étudiants en difficulté, leur permettant ainsi de poursuivre leurs études dans des conditions sereines et de s'insérer durablement dans la vie professionnelle.

Proposition 2 : Garantir une offre de restauration de proximité et accessible financièrement pour les étudiants

[La loi Lévi du 13 avril 2023](#) garantit l'accès de tous les étudiants à une restauration à prix modéré à proximité de leur établissement d'enseignement. Ce service doit prioritairement être assuré par un restaurant universitaire géré directement par le CROUS. À défaut, une convention devra être établie avec un prestataire extérieur. Dans l'hypothèse où aucune de ces deux solutions n'est réalisable, une allocation financière sera attribuée aux étudiants concernés pour leur permettre de subvenir à leurs besoins alimentaires.

Dans un contexte universitaire où 66 % des étudiants sautent régulièrement des repas chaque semaine (*ICDR AFGES 2025*), cette mesure législative s'avère indispensable pour garantir une alimentation équilibrée et financièrement accessible à cette population particulièrement vulnérable.

Toutefois, au lieu de privilégier la mise en place de conventionnements avec des structures d'accueil dans les zones dites blanches – c'est-à-dire les sites d'enseignement dépourvus de restaurants universitaires dans un rayon de vingt minutes en transports en commun –, [un décret du 6 juillet 2024](#) définit directement les conditions et modalités d'attribution d'une aide financière mensuelle destinée aux étudiants étudiant dans ces secteurs.

Ainsi, le dispositif de la carte « CARE » a été instauré, octroyant aux étudiants concernés une allocation de 40 € par mois pour les boursiers et de 20 € pour les non-boursiers. Ce système ne répond cependant en rien à la difficulté d'accès à une alimentation saine à un prix modéré, et ce pour plusieurs raisons.

En effet, considérant qu'un étudiant non boursier consacre en moyenne 202,70 € par mois à son alimentation (*ICDR 2025 AFGES*), la carte « CARE » ne constitue en aucun cas une aide substantielle. Par ailleurs, une aide financière ne garantit en aucun cas l'accès à une nourriture de qualité, tandis qu'une structure conventionnée assure aux étudiants une offre alimentaire qualitative avec entrée, plat et dessert au tarif Crous.

Dès lors, plutôt que de se reposer sur une aide financière dérisoire, l'AFGES demande impérativement que la municipalité s'engage activement en faveur de la conclusion de conventions entre le Crous et les établissements de restauration collective, afin de faciliter concrètement l'accès des étudiants en situation de précarité à ces services essentiels à leur réussite académique.

Proposition 3 : Soutenir les projets de solidarité

Les initiatives solidaires constituent un pilier fondamental dans la lutte contre la précarité étudiante, un phénomène en progression marquée. En offrant des aides alimentaires, des vêtements, des fournitures ou un soutien financier ponctuel, ces initiatives permettent de répondre à des besoins immédiats liés au logement, à l'alimentation ou aux études. Elles forment un filet de sécurité crucial pour des étudiants fréquemment confrontés à des ressources limitées, à l'augmentation du coût de la vie et, dans certains cas, à un isolement familial. Ces dispositifs permettent ainsi à nombre d'entre eux de poursuivre leur parcours académique dans des conditions plus favorables et d'éviter l'abandon.

Ces projets sont généralement portés par des associations qui interviennent pour pallier les difficultés rencontrées par les populations vulnérables, lorsque les collectivités publiques ou l'État n'y remédient pas.

À Strasbourg, les actions de solidarité sont particulièrement développées, notamment dans le domaine alimentaire. Plusieurs dispositifs destinés aux étudiants existent, tels que les distributions organisées par Cop1 et le Secours Populaire, ainsi que les AGORAé. Ces dernières, gérées par l'AFGES, sont des épiceries sociales et solidaires qui offrent des denrées alimentaires et des produits d'hygiène à 10 % de leur prix du marché aux étudiants en situation de précarité. L'année dernière, 595 étudiants ont ainsi pu effectuer leurs achats dans les AGORAé (*Chiffres AGORAé 2024-2025*).

L'impact de ces projets sur la vie étudiante est concret : ils permettent à de nombreux jeunes de se nourrir correctement à un coût modique, malgré des budgets extrêmement restreints.

Il est donc essentiel pour l'AFGES que les pouvoirs publics, notamment la municipalité, renforcent leur soutien à ces initiatives, que ce soit par des financements accrus ou par des contributions en nature.

Proposition 4 : Renforcer l'aide aux jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Dès leur majorité, les jeunes quittant le système de l'Aide Sociale à l'Enfance se retrouvent fréquemment en situation de vulnérabilité. Ils disposent généralement d'un soutien familial réduit, de ressources financières limitées et de moins de points de repère que les autres jeunes de leur génération.

[Des données statistiques](#) révèlent une surreprésentation des anciens bénéficiaires de l'ASE parmi les populations précaires, avec une exposition accrue au décrochage scolaire, une prévalence plus élevée de troubles psychologiques et une vulnérabilité particulière aux conduites addictives et aux réseaux de trafic ou de prostitution. La moitié de ces jeunes se trouve sans activité professionnelle ni formation, tandis qu'ils constituent un quart de la population jeune sans domicile fixe.

Les collectivités territoriales peuvent leur apporter un soutien déterminant en garantissant un accès prioritaire aux dispositifs de logement social, d'urgence ou intermédiaire. La conclusion de partenariats avec les missions locales, les Centres de Formation d'Apprentis et les organismes d'insertion constitue également une piste d'action pertinente.

L'institution d'un système de parrainage ou de référents permettrait d'assurer un accompagnement personnalisé dans l'ensemble des démarches administratives et d'insertion que ces jeunes doivent entreprendre à leur majorité.

L'AFGES appelle à un renforcement du soutien accordé aux jeunes quittant l'Aide Sociale à l'Enfance, afin de garantir leur pleine intégration sociale.

2. Garantir un accès au logement

Le logement constitue l'une des préoccupations majeures de la population étudiante. En 2025, il demeure le poste de dépense principal dans la vie courante des étudiants strasbourgeois, représentant 43 % de leur budget mensuel (*ICDR 2025 AFGES*).

Toutefois, comme dans la plupart des villes universitaires, le marché locatif étudiant à Strasbourg se caractérise par des loyers excessifs, une pénurie de places en résidences étudiantes accessibles financièrement, des difficultés d'accès au logement et une forte concurrence avec les locations saisonnières (telles qu'Airbnb).

Concrètement, le loyer moyen à Strasbourg s'élève à 580 € (*ICDR 2025 AFGES*), soit environ 20 € de plus que l'année précédente, ce qui représente un coût annuel universitaire de 5 800 €. Or, les étudiants ayant sollicité l'AFGES dans le cadre de son dispositif de logement provisoire 2025 disposent au maximum d'un budget mensuel de 430 € (*Bilan DLP 2025*). Les seuls logements véritablement abordables en dehors du parc privé sont ceux du Crous, qui ne compte que 4 920 places à Strasbourg, un nombre dérisoire au regard de l'importance de la population étudiante.

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle déterminant en favorisant la construction de résidences universitaires, en encadrant les loyers ou en limitant la spéculation immobilière. De telles politiques contribuent à faciliter l'accès à un logement décent et à combattre la précarité étudiante, car plus le coût du logement est élevé, plus l'étudiant est contraint de renoncer à d'autres besoins essentiels tels que l'alimentation ou les soins médicaux.

Compte tenu de la place centrale qu'occupe le logement dans la vie étudiante, l'AFGES avance plusieurs propositions concrètes concernant cette problématique sur le territoire strasbourgeois.

Proposition 5 : Mettre en place l'encadrement des loyers à Strasbourg

Strasbourg est classée en zone tendue sur le marché immobilier, ce qui génère un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements et provoque ainsi une augmentation des loyers et des difficultés d'accès aux logements.

L'encadrement des loyers constitue une mesure expérimentale appliquée dans certaines communes en zone tendue, visant à limiter les loyers initiaux grâce à l'établissement d'un loyer de référence par territoire.

Ce dispositif impose annuellement, par arrêté préfectoral, un plafonnement des loyers définissant trois niveaux : un loyer de référence, un loyer majoré et un loyer minoré. Le loyer de base, hors charges, ne peut excéder le loyer de référence majoré applicable lors de la signature du bail. Un complément de loyer peut être appliqué lorsque le logement présente des caractéristiques exceptionnelles de localisation ou de confort par rapport aux biens similaires du même secteur. Ce complément et ses justifications doivent figurer explicitement dans le contrat de location.

Bien que confrontée à une situation locative tendue, Strasbourg n'est pas inclus dans l'expérimentation, ce qui engendre d'importantes disparités locatives au sein de la ville et accentue la précarité étudiante.

Il est essentiel que la future municipalité s'approprie cette problématique et intègre le dispositif d'encadrement des loyers à l'issue de la phase expérimentale, afin de réguler efficacement les pratiques locatives actuelles qui peuvent conduire à des niveaux de loyer excessivement élevés.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de contrer les dérives liées aux compléments de loyer. Dans les villes où l'encadrement est déjà en vigueur, certains propriétaires contournent l'encadrement des loyers en appliquant des compléments injustifiés. La municipalité devra, dans le cadre de ce dispositif, mener une campagne d'information pour sensibiliser la population à ses droits en matière de logement, tout en luttant activement contre les contournements via la mise en place d'une plateforme de signalement dédiée.

L'AFGES plaide en faveur de la mise en place rapide d'une régulation des loyers par la biais du dispositif d'encadrement des loyers.

Proposition 6 : Agir pour une réelle reconnaissance de la garantie visale par les bailleurs privés

[La garantie VISALE](#) constitue un mécanisme résultant d'une convention entre Action Logement et l'État français, instauré en 2016 sous l'impulsion de Sylvia Pinel, alors ministre du Logement.

Ce dispositif offre une caution locative gratuite fournie par Action Logement, organisme qui finance la construction de logements et octroie des aides aux

personnes confrontées à des difficultés d'accès au logement. Elle se substitue aux garants traditionnels que sont généralement les parents ou représentants légaux, facilitant ainsi la constitution du dépôt de garantie.

En apportant une caution sans frais, la garantie VISALE permet aux candidats dépourvus de garants personnels de constituer un dossier locatif, tout en assurant les bailleurs contre les risques d'impayés, de défaut de paiement et de dégradation immobilière.

Bien que ce système représente une solution pertinente pour favoriser l'accès au logement des jeunes, son adoption par les bailleurs privés reste limitée en raison d'une méfiance persistante à son égard.

[Sur le plan juridique, un propriétaire ne peut légalement refuser la garantie VISALE lorsque le locataire y est éligible](#), celle-ci étant reconnue comme une caution sérieuse et fiable. Toutefois, dans la pratique, contester un tel refus s'avère complexe, la preuve du rejet motivé par la nature de la caution étant difficile à établir.

Selon l'AFGES, il incombe aux municipalités d'intervenir à double titre : d'une part en promouvant activement le dispositif VISALE par des campagnes d'information sur ses mécanismes et les droits associés, d'autre part en instaurant des mesures incitatives pour les propriétaires qui l'acceptent, tout en créant un système de signalement des pratiques illégales de refus.

Proposition 7 : Prioriser les étudiants dans l'attribution des logements

Cette année encore, le CROUS de Strasbourg constate un nombre de demandes de logement quadruple par rapport aux places disponibles. Cette situation particulièrement alarmante compromet le parcours académique de nombreux étudiants, contraints de recourir à l'emploi salarié ou à l'endettement pour financer leur hébergement.

Il apparaît ainsi essentiel d'instaurer une priorisation étudiante dans l'attribution des logements afin de faciliter leur accès à un habitat décent.

Cette priorité nécessite préalablement une adaptation des règles d'attribution au niveau territorial. Les collectivités peuvent introduire un critère spécifique tenant compte de la condition étudiante, particulièrement pour les publics aux ressources limitées, éloignés de leur famille ou inscrits dans des filières exigeantes. Cette mesure pourrait se concrétiser par des quotas réservés, des résidences hybrides ou des collaborations renforcées entre bailleurs sociaux, CROUS et universités pour identifier les besoins et accélérer les attributions.

Le développement de dispositifs d'intermédiation locative représente une autre piste pertinente pour mobiliser le parc privé au profit des étudiants. Dans ce schéma, un organisme public ou associatif sous-loue un bien à un propriétaire pour le remettre à disposition d'un étudiant. Ce mécanisme sécurise les bailleurs tout en offrant aux jeunes un accès à des logements financièrement accessibles. Les collectivités peuvent soutenir ces dispositifs par un financement de l'accompagnement social, une couverture partielle des risques ou une simplification des procédures administratives.

Pour inciter les propriétaires privés à privilégier les étudiants, des mesures incitatives pourraient être instaurées : celles-ci pourraient inclure des avantages fiscaux ou des aides à la rénovation énergétique conditionnées à des loyers modérés.

Les collectivités peuvent également déployer des outils opérationnels, tels qu'une plateforme unique de mise en relation ou des campagnes de promotion des avantages du logement étudiant. L'assistance administrative, la simplification des dossiers et la mise en place de garanties adaptées facilitent l'accès au parc privé tout en rassurant les bailleurs.

L'AFGES estime que donner la priorité aux étudiants dans l'attribution des logements contribuerait à leur sécurité financière, en les préservant de dépenses excessives dans des résidences privées, par exemple.

Proposition 8 : Favoriser la construction de logements Crous à destination des étudiants

L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'environ 14 000 logements destinés aux étudiants, pour une population étudiante de 67 000 personnes (*Chiffres du Crous de Strasbourg 2022/2023*).

Cette offre semble stagner depuis 2022, malgré l'augmentation du nombre d'étudiants strasbourgeois. En effet, 4 nouvelles résidences avec environ 600 places ont certes été créées depuis cette date, mais plusieurs résidences privées ont cessé d'être gérées par un exploitant spécialisé au profit d'un syndicat de copropriété, perdant ainsi leur vocation étudiante (*Comité de Pilotage de l'OTLE 2025*).

La place des résidences privées dans le paysage strasbourgeois interroge : 293 places ont été construites dans ce secteur depuis 2023, tandis que 913 places supplémentaires sont programmées pour les années à venir (*Comité de Pilotage de l'OTLE 2025*).

Le Crous, qui propose les logements étudiants les plus accessibles financièrement, dispose de moins de 5 000 logements à Strasbourg. Aucune nouvelle construction n'a été réalisée récemment, bien qu'un projet de 500 places soit prévu à la place d'Islande, dont les travaux débiteront prochainement.

Si la multiplication des résidences privées pourrait apparaître favorable par leur capacité à répondre rapidement aux besoins des étudiants, leur statut juridique flou engendre une absence de cadre réglementaire et de protection pour les résidents. Contrairement au Crous, ces établissements ne sont pas soumis à une régulation tarifaire, ce qui conduit à des loyers souvent disproportionnés pour un public étudiant généralement précaire.

L'AFGES souhaite que la municipalité priorise le développement de logements Crous, notamment en mettant à disposition des friches comme celle du campus de l'hôpital civil, et en débloquant des financements pour créer des résidences étudiantes accessibles, mais aussi en s'impliquant activement dans le plan national pour le logement étudiant en intégrant des objectifs spécifiques à Strasbourg dans les orientations régionales.

Proposition 9 : Lutter contre la vacance des logements privés et agir pour la limitation des pratiques AirBnB

La municipalité dispose de deux leviers d'action pour atténuer la pression locative strasbourgeoise.

À l'échelle nationale, on constate que 9,5% des logements du parc privé demeurent inoccupés, tandis que de nombreux domaines publics consistent en des friches ou bâtiments vacants susceptibles d'accueillir des locataires. Confrontée à une crise du logement particulièrement préjudiciable aux étudiants, la collectivité strasbourgeoise se doit de mettre en œuvre une politique volontariste contre la vacance immobilière.

[Bien que l'Eurométropole ait instauré le dispositif "Mieux relouer mon logement vacant" visant à inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif](#) - grâce à un accompagnement technique, un soutien juridique, une facilitation de l'intermédiation locative et des primes à la remise en location -, cette initiative ne constitue qu'une première étape.

Il importe que la municipalité procède à un recensement précis des logements vacants, établisse des incitations fiscales et financières encourageant leur remise sur le marché, et intervienne directement via des outils fonciers et immobiliers intégrés au Plan Local de l'Habitat.

Le second enjeu, révélé par le baromètre annuel de [Locservice](#), concerne l'augmentation de 21% du nombre de meublés touristiques entre 2022 et 2024, alors que 65% des demandeurs de logement sont des étudiants.

Lors de la période de rentrée universitaire, confrontés à la pénurie de logements, de nombreux étudiants épuisent leurs ressources dans des hébergements temporaires comme Airbnb, où les tarifs pratiqués sont très élevés. Ainsi, des logements qui pourraient être occupés à l'année par des étudiants sont détournés vers une location saisonnière plus lucrative.

Il apparaît urgent que la municipalité régule la prolifération des locations touristiques, à l'instar de Mulhouse qui a instauré des conditions moins avantageuses pour ce type de location, permettant un retour significatif de logements sur le marché locatif (*Comité de Pilotage de l'OTLE 2025*).

[Bien que des réglementations encadrant la multiplication des Airbnb existent](#), celles-ci demeurent insuffisantes selon la présidente de l'EMS, et ces locations continuent d'entraver l'accès des jeunes au logement.

Face à la pression immobilière qui caractérise le marché strasbourgeois, l'AFGES demande à ce que la municipalité intègre ces questions cruciales parmi ses axes prioritaires pour le prochain mandat.

Proposition 10 : Soutenir les formes alternatives de logement

À Strasbourg, la promotion de modes d'habitat partagé, solidaire et inclusif constitue une réponse fondamentale à la crise du logement étudiant. Confrontée à la flambée des loyers et à la pénurie de logements accessibles, la collectivité territoriale joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de solutions économiques, sécurisées et propices au renforcement du tissu social. Ces formules résidentielles permettent aux jeunes de maîtriser leurs dépenses tout en bénéficiant d'un environnement collectif qui prévient l'isolement et favorise leur ancrage dans la cité.

En partenariat avec les organismes HLM, le Crous et les institutions d'enseignement supérieur, la ville de Strasbourg pourrait développer des habitats partagés abordables, notamment dans les secteurs prioritaires où l'installation d'étudiants participe à la dynamisation du territoire. Par ailleurs, le programme « CAPS » porté par l'AFEV pourrait être encore plus étendu à Strasbourg.

Pour pérenniser ces dispositifs, la municipalité pourrait également reconverter des friches urbaines ou concevoir de nouveaux espaces de vie collective dédiés aux colocations solidaires. En proposant un appui juridique, des formations à la cogestion ou des mécanismes de médiation locative, la municipalité assurerait un cadre résidentiel stable et pérenne. Enfin, l'intégration de ces formes d'habitat dans les documents de planification urbaine — PLU ou ZAC — permettrait de les ancrer durablement dans la stratégie d'aménagement.

L'AFGES appelle donc la municipalité à matérialiser l'amélioration des conditions de logement des étudiants, tout en renforçant les solidarités locales par le soutien à des formes de logement alternatives.

Proposition 11 : Mettre en place des logements d'urgence à destination des étudiants et des jeunes

Chaque année, lors de la rentrée universitaire à Strasbourg, un nombre important d'étudiants débutent leur cursus tout en poursuivant activement leur recherche d'un logement, en raison des fortes tensions sur le marché locatif strasbourgeois.

Depuis 2018, l'AFGES a instauré un système d'hébergement temporaire accueillant chaque année approximativement 80 étudiants gratuitement pendant une douzaine de jours dans une auberge de jeunesse, tout en les assistant dans leurs démarches de recherche de logement.

Cette initiative s'avère essentielle pour la population étudiante locale, puisque en 2025, 325 étudiants ont bénéficié de cet accompagnement, dont une proportion significative a été orientée par les services universitaires ou du Crous.

Néanmoins, ce dispositif reste insuffisant pour répondre à l'ensemble des étudiants dans le besoin et représente un budget considérable pour l'AFGES, qui, confrontée à un manque de financements, se voit contrainte de réduire le nombre de places disponibles ainsi que l'étendue de son accompagnement.

Par ailleurs, les difficultés d'accès au logement ne se limitent pas à la période de rentrée universitaire, bien que celle-ci soit particulièrement critique. De nombreux étudiants arrivant à Strasbourg en janvier peuvent également se retrouver sans solution d'hébergement, en l'absence de dispositif d'urgence disponible. Cette situation concerne également les étudiants contraints de quitter leur logement en cours d'année universitaire pour cause d'insalubrité ou de violences.

Les étudiants dépourvus de solution d'hébergement d'urgence se retrouvent alors soit à la rue, soit contraints d'épuiser leurs ressources destinées aux études dans des chambres d'hôtel ou des locations Airbnb dont les tarifs sont particulièrement élevés, particulièrement en période de rentrée.

Il apparaît donc impératif d'envisager la création de logements d'urgence accessibles tout au long de l'année à Strasbourg, car il est inacceptable que des étudiants soient réduits à dormir dans des gares ou des halls universitaires par défaut de solutions d'hébergement. Ce dispositif doit garantir une prise en charge rapide et respectueuse de la dignité des personnes, [à l'image de la ville de Grenoble qui consacre chaque année des financements à 340 places d'urgence accompagnées d'un suivi social.](#)

L'AFGES sollicite par conséquent que la municipalité assume pleinement ses responsabilités, d'une part en renforçant le financement des dispositifs en place, comme celui de l'AFGES, et d'autre part, prioritairement, en instaurant, en partenariat avec le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur, un système d'hébergement d'urgence dédié.

3. Promouvoir et agir concrètement pour la santé étudiante à Strasbourg

La jeunesse, et particulièrement la période de transition vers l'âge adulte, constitue un moment décisif durant lequel se construisent durablement les habitudes de vie, notamment en matière de santé. Pourtant, la vie étudiante est fréquemment marquée par la précarité avec 66 % des étudiants déclarant sauter des repas chaque semaine (*ICDR 2025 AFGES*), ainsi que par le stress et l'isolement, avec des conséquences importantes sur leur santé physique et mentale.

De ces difficultés découle un problème majeur : le renoncement aux soins. [Selon l'enquête nationale « Conditions de vie des étudiants » de l'Observatoire de la vie étudiante en 2023](#), près d'un étudiant sur trois déclare avoir renoncé à des soins au cours des douze derniers mois, principalement pour des raisons financières. Certaines populations étudiantes sont encore plus touchées : les femmes, les étudiants issus de milieux modestes et les étudiants étrangers renoncent davantage aux soins. Dans un contexte où les coûts liés à la santé augmentent, la complémentaire santé représente désormais 9 % du budget de rentrée d'un étudiant, soit environ 300 € (*ICDR 2025 AFGES*).

Comme garantir le bien-être des jeunes et leur accès aux soins ne doit donc pas être perçu comme une dépense, mais comme un véritable investissement d'avenir, permettant de limiter les inégalités sociales de santé dès le début de la vie adulte, l'AFGES propose différentes propositions en termes de santé étudiante.

Proposition 12 : Répondre aux problématiques de santé étudiante par un Contrat Local de Santé (CLS)

La santé étudiante constitue désormais un défi prioritaire en matière de santé publique. Comme le révèle l'enquête de l'OVE mentionnée plus haut, environ un tiers des étudiants ont renoncé à des soins, essentiellement pour des raisons financières, et 36 % font état d'une détresse psychologique récente. [D'autres études corroborent ces observations](#) : 59 % des étudiants se disent fréquemment « épuisés, sans énergie », 58 % se déclarent « anxieux » et 48 % se sentent « souvent tristes ou déprimés ».

[L'organisation mondiale de la santé souligne par ailleurs que la dépression représente la première cause d'incapacité chez les jeunes adultes à l'échelle mondiale.](#)

Ces données illustrent la nécessité d'une intervention coordonnée afin de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Les Contrats Locaux de Santé (CLS), copilotés par les municipalités et les Agences Régionales de Santé (ARS), en sont un instrument essentiel. Ils fédèrent les collectivités territoriales, l'ARS, les services municipaux (sport, culture, logement, transports), les établissements d'enseignement supérieur, les Crous, les missions locales et les associations étudiantes autour d'actions communes de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration de l'accès aux soins.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé III de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2023-2027, les aspects relatifs à la population étudiante se limitent actuellement au Service Sanitaire des Étudiants en Santé, qui implique ces derniers dans des actions de prévention, ainsi qu'à l'extension du programme sport-santé ciblant environ quatre-vingts étudiants en situation d'obésité au sein de l'Université de Strasbourg.

À Strasbourg, un CLS ciblé sur les étudiants, créé avec les associations étudiantes qui n'étaient pas incluses, pourrait renforcer l'accompagnement en santé mentale, prévenir les conduites addictives, promouvoir la santé sexuelle et les habitudes de vie saines, et ainsi améliorer l'accès aux droits et aux soins. Les actions possibles incluent : des consultations psychologiques et médicales à bas coût, des campagnes de prévention, des ateliers de réduction du stress, la mise en œuvre de campagnes d'informations sur les droits à la santé et la création d'espaces de socialisation pour lutter contre l'isolement.

L'AFGES porte un CLS étudiant strasbourgeois qui deviendrait un outil stratégique pour des actions ciblées en faveur de la santé, du bien-être et de la réussite des jeunes, en s'appuyant sur une collaboration renforcée entre les associations étudiantes et les institutions.

Proposition 13 : Assurer l'accès aux stages par la création d'un Hébergement Territorial des Étudiants en Santé

De nombreux étudiants en filière de santé sont tenus d'accomplir des stages obligatoires au sein d'établissements hospitaliers ou de centres de soins éloignés de leur lieu de formation ou de résidence principale. Ces périodes de stage génèrent fréquemment des dépenses substantielles liées à l'hébergement et aux déplacements, [venant alourdir le coût global des études](#).

Cette situation représente un frein tangible à la réussite académique, affecte la santé et le bien-être des étudiants, et peut décourager certains d'entre eux à accepter des stages dans des zones géographiques isolées.

Un nombre croissant de territoires en France développent des solutions de logement spécifiquement destinées aux étudiants et internes en santé, afin de leur permettre d'effectuer leurs stages à distance sans subir le double fardeau financier du logement et des transports. À titre d'illustration, [le département de Tarn-et-Garonne a créé trois « Maisons des internes »](#) : ces résidences collectives proposent des chambres individuelles, des parties communes, une cuisine partagée, un accès à internet et un loyer modéré.

Ces initiatives confirment la viabilité du modèle d'hébergement territorial pour les étudiants en santé, qui s'est révélé fonctionnel, adaptable et éprouvé à travers diverses formules : résidences collectives, logements mutualisés,

baux temporaires ou mixité des filières. L'instauration d'un dispositif similaire à Strasbourg se montre particulièrement pertinent. En facilitant l'accès aux stages sur tout le territoire, y compris en zones rurales ou périphériques, ce dispositif renforcerait l'attractivité médicale des territoires en offrant aux futurs professionnels de santé une base d'installation adéquate.

Pour l'AFGES, la création d'un HTES à Strasbourg représente une réelle opportunité : assurer des conditions d'études et de stage dignes, garantir une égalité d'accès à la formation indépendamment du lieu de stage, et accompagner les étudiants vers la réussite et l'ancrage territorial.

Proposition 14 : Lutter contre la précarité menstruelle étudiante

De nos jours, le fait d'être une personne menstruée représente un surcoût dans le budget étudiant, accentuant les disparités économiques. [Une étude menée par la FAGE en 2021 auprès de plus de 6 500 étudiants](#) révèle que 33 % d'entre eux estiment nécessiter une aide financière pour acquérir des protections menstruelles, tandis que 13 % ont déjà été contraints de choisir entre ces produits et d'autres articles de première nécessité. Dans la région strasbourgeoise, l'indicateur de l'AFGES relatif au coût de la rentrée 2025 révèle une hausse de 19,45 % du prix des protections périodiques depuis la rentrée 2024.

Selon les associations engagées sur ce sujet, [près de 4 millions d'individus en France seraient concernés](#). Dans ce cadre, le simple fait d'avoir ses règles constitue un facteur supplémentaire de vulnérabilité pour la population étudiante.

Pour répondre à cette situation, l'AFGES demande la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les équipements publics, ainsi que la création de kits menstruels gratuits à destination des foyers ou étudiants précaires.

Un tel dispositif représenterait un investissement social majeur, en garantissant l'accès à un besoin essentiel, contribuerait à réduire les inégalités, améliorerait le bien-être et la santé des personnes concernées, et permettrait aux étudiants menstrués de poursuivre leurs études sans entraves matérielles ou financières.

Proposition 15 : Garantir l'accès à une activité sportive à moindre coût

L'activité physique régulière est essentielle pour la santé physique et mentale. Elle réduit [le stress, améliore le sommeil, renforce le système cardiovasculaire et limite les risques de maladies chroniques](#). Chez les étudiants, elle atténue les symptômes d'anxiété, de dépression et de stress, tout en renforçant la résilience psychologique.

Cet impact bénéfique est d'autant plus crucial face aux contraintes financières des étudiants. Le coût d'accès aux infrastructures sportives peut constituer un obstacle, excluant ceux qui en auraient le plus besoin. Des politiques tarifaires solidaires sont donc nécessaires pour assurer l'égalité d'accès.

[À Strasbourg, les piscines municipales ont récemment augmenté leurs tarifs, avec une entrée à 6€](#), constituant ainsi l'une des entrées les plus élevées des grandes villes françaises. Cette hausse, dans un contexte économique difficile, alourdit le budget des étudiants.

Garantir des tarifs adaptés ou des aides est à la fois une question d'équité et de santé publique. Ces mesures favorisent le bien-être, la détente et la socialisation, tout en réduisant le stress, l'anxiété et les troubles liés à l'isolement ou à la surcharge académique.

L'AFGES demande donc un accès à moindre coût aux activités sportives à Strasbourg, et notamment le rétablissement du tarif réduit pour les étudiants dans les piscines.

4. Mettre en place des actions pour promouvoir les mobilités douces

La mobilité constitue un enjeu fondamental pour les étudiants, puisqu'elle détermine leur capacité à accéder aux cours, stages, et services universitaires. Un système de transport performant leur offre la possibilité de se déplacer aisément sans recourir à un véhicule personnel, ce qui revêt une importance particulière pour une population souvent dotée de ressources financières restreintes. Une accessibilité optimale contribue également à atténuer les disparités entre les résidents proches du campus et ceux domiciliés en périphérie.

La mobilité exerce également une influence déterminante sur la qualité de vie et l'inclusion sociale. Une circulation aisée encourage l'implication dans les activités culturelles, associatives ou sportives, tout en simplifiant les obligations quotidiennes.

L'AFGES propose des propositions concrètes pour renforcer l'indépendance des étudiants, prévenir le sentiment d'isolement et promouvoir des formes de déplacement respectueuses de l'environnement.

Proposition 16 : Instaurer la gratuité des transports en commun

Actuellement, l'accès au réseau CTS au sein de l'Eurométropole est uniquement gratuit pour les mineurs résidant sur son territoire, [tandis que les jeunes âgés de 18 à 25 ans doivent s'acquitter d'un abonnement mensuel de 28€](#). Ce tarif passe à 56€ par mois à partir de 26 ans.

[Il existe également une tarification sociale](#), calculée en fonction de l'âge et du quotient familial : 13,60€ pour les boursiers des échelons 1 et 2 ; 7,30€ pour les échelons 3 et 4 ; et 3,40€ pour les échelons 5 à 7. Il n'existe cependant pas de tarification sociale pour les échelons 0 bis et cette tarification devient également moins avantageuse au-delà de 26 ans.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'AFGES estime que le système actuel ne répond pas aux besoins des étudiants et revendique donc la gratuité des transports en commun pour tous les étudiants et les jeunes jusqu'à 25 ans.

D'une part, les étudiants constituent une population particulièrement vulnérable sur le plan financier. Beaucoup ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer un abonnement à 28€ par mois. La tarification sociale ne résout pas entièrement cette difficulté, car elle repose soit sur l'échelon de bourse, soit sur le quotient familial, deux critères liés aux revenus des parents et non à ceux de l'étudiant lui-même. Ce mécanisme ne prend pas suffisamment en compte la réalité des étudiants, qui ne bénéficient pas systématiquement d'un soutien financier parental.

D'autre part, la question de l'âge est également problématique. Certains étudiants ont plus de 25 ans et demeurent dans une situation précaire, souvent sans aide familiale. Ils doivent alors payer 56€ par mois pour un abonnement, avec une tarification sociale moins favorable, malgré leurs difficultés économiques.

Au-delà de la lutte contre la précarité étudiante, la gratuité des transports pourrait contribuer à atténuer les tensions sur le marché locatif strasbourgeois. Actuellement, un étudiant contraint de se loger en périphérie supporte des frais de transport supplémentaires qui, à long terme, annulent les économies réalisées sur le loyer. Si les transports étaient gratuits, les étudiants pourraient élargir leur recherche de logement sans craindre une hausse des dépenses quotidiennes, ce qui réduirait la pression sur le centre-ville et faciliterait l'accès à des habitats plus abordables.

Par ailleurs, la promotion des transports en commun via la gratuité permettrait, à long terme, de diminuer certains coûts liés à l'usage de la voiture. En France, [selon un rapport sénatorial de 2015](#), le coût de la pollution atmosphérique s'élève entre 70 et 100 milliards d'euros par an, incluant les dépenses de santé, l'absentéisme et les pertes de productivité.

[Les embouteillages représentent quant à eux 5,55 milliards d'euros annuels](#), tandis que les accidents de la route ont engendré, selon l'ONISR en 2021, [près de 46,3 milliards d'euros de dépenses](#), couvrant les soins médicaux, les dommages matériels et les impacts économiques indirects.

C'est pourquoi, dans le cadre des élections municipales, l'AFGES plaide en faveur de la gratuité des transports, particulièrement pour les étudiants et les jeunes, publics les plus exposés à la précarité.

Proposition 17 : Améliorer l'offre des transports en commun dans l'Eurométropole

La question des déplacements demeure un enjeu fondamental pour les étudiants strasbourgeois. En raison de la difficulté d'accès au logement, de l'éloignement géographique des familles par rapport aux campus, ou d'autres contraintes personnelles, une proportion significative d'étudiants réside loin de leur lieu de formation.

Au-delà des considérations financières précédemment évoquées, les étudiants se heurtent aux limitations imposées par la configuration du réseau de transports en commun et ses horaires de fonctionnement.

Certaines communes périphériques comme Illkirch, Wolfisheim ou Entzheim bénéficient effectivement de dessertes directes par train, bus ou taxibus, tandis que d'autres secteurs restent insuffisamment reliés au réseau CTS ou nécessitent de multiples correspondances pour y accéder.

Par ailleurs, si la fréquence des passages de tramways et bus est satisfaisante en journée, leur cessation autour de minuit constitue une contrainte importante pour la population étudiante. Compte tenu des débats récents sur la santé psychologique des étudiants, il apparaît essentiel qu'ils puissent maintenir une vie sociale épanouissante parallèlement à leurs études. L'interruption précoce des transports conduit à deux comportements : ceux habitant loin du centre-ville se voient obligés de quitter ce dernier bien avant la dernière rotation, ce qui entrave ainsi significativement leurs déplacements et le développement de leurs relations sociales. À l'inverse, d'autres privilégient quant à eux le retour à pied ou à vélo, une option qui peut présenter des risques pour leur sécurité.

[L'existence de trois lignes de bus nocturnes circulant du jeudi au samedi](#), desservant les quartiers animés et certains secteurs de l'agglomération, atténue partiellement ces difficultés. Cependant, leur restriction à trois soirées hebdomadaires limite les possibilités de sortie en semaine. Des activités telles que des dîners entre amis après des cours tardifs ou des sessions de travail en bibliothèque universitaire se voient ainsi contraintes par l'absence d'options de transport, notamment en cas de correspondance.

L'AFGES appelle donc la municipalité à intégrer ces problématiques dans sa réflexion pour optimiser le réseau de transports strasbourgeois.

Proposition 18 : Rendre le cyclisme plus accessible dans l'Eurométropole

Bien que l'Eurométropole de Strasbourg se positionne comme le premier territoire cyclable français avec ses 600 kilomètres de pistes cyclables en constante expansion, des perspectives d'amélioration subsistent pour renforcer l'accessibilité du vélo.

Ce mode de transport combine rapidité, flexibilité, écologie et économie, offrant aux étudiants une solution de mobilité idéale pour les trajets courts et moyens, sans frais de carburant ni abonnement onéreux. Il libère également des contraintes des transports collectifs tout en desservant des zones non accessibles par les réseaux de bus ou de tramway.

Au-delà de l'extension du réseau cyclable vers les périphéries urbaines et les communes limitrophes, d'autres mesures pourraient inciter la population à davantage recourir au vélo. L'installation supplémentaire d'arceaux de stationnement, particulièrement près des campus, et la multiplication des stations de réparation cycliste constituent des leviers efficaces.

Par ailleurs, le rétablissement d'un tarif véritablement avantageux pour les étudiants boursiers utilisant le service Vélhop représenterait une avancée significative. L'ancienne formule de 10€ pour 10 mois, supprimée en 2023 (*ICDR 2023 AFGES*), puis réintroduite à 24 € pour dix mois mais réservée aux échelons 3 à 7, exclut désormais une partie des étudiants boursiers.

Cette réduction tarifaire, pourtant déterminante pour leur pouvoir d'achat, mériterait d'être étendue à l'ensemble de cette population, justifiant pleinement le retour à un tarif étudiant boursier véritablement accessible.

C'est pourquoi l'AFGES demande l'établissement d'un tarif étudiant pour la location d'un vélo à Strasbourg, ainsi que la mise en place de plus d'arceaux de stationnement et de stations de réparation cycliste près des campus.

5. Faire de Strasbourg une ville motrice de l'action en faveur de l'urgence écologique

Depuis des décennies, l'activité humaine engendre d'importants rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, perturbant ainsi l'équilibre climatique terrestre. [L'année 2023 a enregistré des émissions mondiales avoisinant 53 milliards de tonnes en équivalent CO₂, soit une augmentation de 62 % par rapport aux niveaux de 1990.](#)

Cette accumulation excessive de gaz renforce l'effet de serre naturel, entraînant un réchauffement planétaire dont l'origine humaine est clairement établie par la communauté scientifique, [notamment à travers les travaux du GIEC.](#)

Ce réchauffement se traduit déjà concrètement : la température moyenne du globe a augmenté d'approximativement 1,2 °C depuis le milieu du XIX^e siècle, [nous rapprochant ainsi dangereusement du seuil critique défini par l'Accord de Paris.](#)

Selon les projections climatiques actuelles, en l'absence de mesures correctives, [cette augmentation pourrait atteindre ou excéder 1,5 °C dans les années à venir.](#) Une telle évolution aggraverait considérablement les risques d'impacts majeurs, incluant l'élévation du niveau des océans, l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, un déclin accéléré de la biodiversité, ainsi qu'une pression croissante sur les ressources hydriques et alimentaires.

Au regard de cette situation, la transition écologique s'impose comme une nécessité absolue pour sauvegarder notre avenir. La diminution des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'optimisation de l'efficacité énergétique et la promotion de modes de vie et de consommation durables constituent autant d'actions essentielles pour contenir le réchauffement climatique et offrir aux générations à venir les bases d'une existence digne et équilibrée.

En substance, la transition écologique représente bien davantage qu'une simple option : c'est une condition de survie et de justice entre les peuples, pour aujourd'hui comme pour demain. C'est pourquoi l'AFGES accorde une importance spécifique à ce sujet et avance plusieurs mesures destinées à répondre à l'urgence environnementale.

Proposition 19 : Prendre en compte la transition écologique dans la création des repas en restauration collective

Face à l'urgence climatique actuelle, la réduction de notre empreinte carbone alimentaire s'impose comme une nécessité impérieuse. Nos choix alimentaires influencent significativement notre impact environnemental, [l'alimentation représentant approximativement 30% de l'empreinte écologique des Français](#). Chaque phase, de la production à la consommation des denrées, génère des émissions de gaz à effet de serre, la viande rouge constituant particulièrement l'un des produits aux conséquences environnementales les plus lourdes.

L'adaptation des repas selon des critères écologiques participe à la sauvegarde de la biodiversité locale. La diversification des sources protéiques par l'introduction d'alternatives végétales permet d'alléger la pression sur les ressources naturelles, tout en maintenant l'équilibre nutritionnel requis par les convives.

La transition écologique en restauration collective revêt également une dimension pédagogique essentielle. Les cantines, notamment scolaires, assument un rôle déterminant dans la sensibilisation des jeunes générations aux défis environnementaux. En proposant des menus durables, moins carnés et plus respectueux de l'environnement, les élèves acquièrent des habitudes alimentaires responsables susceptibles de perdurer à l'âge adulte.

Sur le plan économique, cette transition présente des avantages substantiels. Si certains produits durables peuvent représenter un coût initial plus élevé, la réduction du gaspillage alimentaire, le respect de la saisonnalité et l'optimisation des quantités permettent d'équilibrer les budgets. Le soutien à l'économie locale renforce par ailleurs la résilience du territoire strasbourgeois et dynamise les filières agricoles régionales.

La municipalité dispose ainsi d'un rôle central dans l'intégration de la transition écologique au sein des établissements de restauration collective : écoles, bâtiments publics, hôpitaux etc. Plusieurs leviers permettent de réduire l'impact carbone alimentaire dans ces structures.

Philippe Mauguin, président de l'INRAE, a souligné lors du colloque « *Les Crous préparent l'avenir : Jeunesse, transitions, territoires* » qu'il deviendra impossible de nourrir la population mondiale à l'horizon 2050 si les habitudes alimentaires actuelles persistent. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de transformer les modes de production agricole, d'adopter des régimes plus équilibrés et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Strasbourg peut ainsi accélérer cette transition alimentaire en privilégiant un approvisionnement durable et local, via le recours aux circuits courts, à l'agriculture biologique ou à faible impact environnemental, en développant des partenariats avec les producteurs alsaciens et en intégrant des critères écologiques dans les marchés publics. Cette orientation engage l'ensemble de la chaîne alimentaire vers des pratiques plus responsables.

La municipalité peut également agir sur la composition des repas et les équipements. L'augmentation graduelle de la part des repas végétariens et l'introduction d'alternatives végétaliennes dans les services de restauration collective contribuent, non seulement à satisfaire la diversité des habitudes alimentaires et à en assurer l'accessibilité universelle, mais aussi à élargir l'éventail des choix alimentaires offerts à la population. Par ailleurs, en privilégiant des protéines animales alternatives à la viande rouge, en utilisant des produits de saison et en formant le personnel, Strasbourg réduit son empreinte carbone tout en améliorant la qualité des menus proposés.

Enfin, la modernisation des équipements, l'élimination des plastiques jetables au profit de contenants réutilisables, ainsi que la lutte collective contre le gaspillage - par l'ajustement des portions, des ateliers de sensibilisation, le tri et le compostage - complètent cette démarche d'amélioration.

L'AFGES appelle à une réflexion approfondie sur les défis environnementaux liés à la conception des repas dans les établissements de restauration collective.

Proposition 20 : Végétaliser les espaces verts pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

À Strasbourg, comme dans de nombreuses métropoles européennes, la végétalisation urbaine constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie des habitants. Les bénéfices des espaces verts sur la santé mentale sont largement démontrés : ils réduisent le stress, l'anxiété, la tension artérielle et le rythme cardiaque (*Ulrich, 1981*).

Plusieurs études montrent également une corrélation directe entre la proximité à la nature et le bien-être des habitants. Ainsi, les personnes vivant à moins de 300 mètres d'un espace naturel présentent des niveaux de stress significativement plus faibles que celles résidant à un kilomètre ou plus (*Stigsdotter et al., 2010*).

Dans un contexte où les troubles dépressifs représentent l'un des principaux facteurs d'incapacité dans le monde selon l'OMS, l'usage des espaces verts apparaît comme une solution prometteuse : leur fréquentation est associée à une diminution des symptômes dépressifs (*Maas et al., 2009*).

Ces bénéfices s'étendent également à la santé physique. La présence d'espaces verts encourage la pratique d'activités sportives et récréatives, ce qui contribue à la réduction des risques d'obésité et de diabète de type 2 (*Lachowycz & Jones, 2011*). En parallèle, ces lieux publics jouent un rôle social majeur : ils favorisent la rencontre, renforcent les interactions sociales et diminuent le sentiment de solitude (*Cox et al., 2017 ; Shanahan et al., 2016*). À Strasbourg, où de nombreux projets urbains visent à reconnecter la population à la nature, cette dynamique prend une importance particulière.

La végétalisation enrichit la biodiversité locale en renforçant les trames verte et brune, favorisant le développement de la faune et de la flore en milieu urbain. Face au réchauffement climatique, les îlots de fraîcheur générés par les arbres et les sols naturels sont essentiels. En été, ils procurent des zones plus tempérées que les surfaces minéralisées, limitant ainsi les risques sanitaires pour les populations vulnérables.

Pour l'AFGES, renforcer la végétalisation ne constitue pas uniquement un enjeu esthétique pour Strasbourg, mais représente une stratégie intégrée visant la santé publique, la résilience face au changement climatique et la cohésion sociale.

Proposition 21 : Mettre en place davantage de fontaines à eau gratuites à Strasbourg

Bien que des fontaines à eau soient déployées à Strasbourg durant la saison estivale, leur présence demeure très limitée le reste de l'année. Pourtant, le développement de points d'eau potable gratuits en ville présente de multiples avantages.

Les fontaines à eau garantissent un accès universel et sans frais à une eau de qualité, contribuant à renforcer l'équité, l'inclusion et la durabilité urbaines. Leur implantation matérialise l'engagement des collectivités envers le bien-être collectif et l'amélioration du cadre de vie.

Ces installations représentent une alternative économique avantageuse pour les résidents comme pour les touristes, se substituant efficacement à l'achat d'eau embouteillée. Par conséquent, les fontaines participent activement à la réduction substantielle des déchets plastiques. Cette solution pérenne, conçue pour résister dans le temps, s'intègre parfaitement dans une démarche écologique concrète.

Elles favorisent également la santé publique en encourageant une hydratation régulière, particulièrement durant les épisodes caniculaires. Cela permet de prévenir les risques de déshydratation et diminue la consommation de boissons sucrées, généralement moins bénéfiques pour la santé.

Ainsi, l'AFGES souhaite voir l'installation de davantage de fontaines à Strasbourg, surtout aux abords des campus universitaires.

Proposition 22 : Réduire la pollution publicitaire et lumineuse dans l'espace public

Les collectivités locales ont la capacité d'intervenir sur une forme de pollution fréquemment sous-estimée, qui affecte tant l'écosystème que le bien-être public : la pollution lumineuse, en particulier celle générée par les dispositifs publicitaires.

La publicité extérieure génère tout d'abord une quantité importante de déchets : [en Europe, plus de 6 millions de m² de papier d'affiches sont jetés toutes les deux semaines, sans compter les supports plastiques et les adhésifs](#). Les panneaux numériques, très nombreux en France, consomment également beaucoup d'énergie et ont un impact environnemental significatif, de la fabrication à l'usage.

Par exemple, [un grand panneau LED de 60 m² peut consommer jusqu'à 300 MWh par an](#), soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une quinzaine de foyers européens, contribuant directement aux émissions de CO₂.

Au-delà de l'énergie, la publicité encombre l'espace public, dénature les paysages urbains et participe à la pollution lumineuse. Les panneaux lumineux permanents et les enseignes allumées la nuit perturbent les écosystèmes urbains et peuvent nuire à la santé humaine, en altérant le sommeil et les cycles naturels. Encadrer ou réduire la publicité extérieure — [par exemple via un règlement local de publicité \(RLP\) plus strict que le règlement national](#) — permet de mieux protéger l'environnement tout en s'adaptant aux spécificités locales.

La pollution lumineuse ne se limite pas à la publicité. Les devantures de magasins allumées toute la nuit et l'éclairage public constant représentent une consommation importante d'énergie. Toutefois, toute mesure d'extinction des lampadaires doit être réfléchi : le sentiment de sécurité, notamment pour les femmes la nuit, reste primordial. Des solutions plus équilibrées existent, comme l'installation d'ampoules LED à faible consommation, des lampadaires intelligents s'allumant uniquement en présence de passants, ou un espacement optimisé des points lumineux.

L'AFGES souhaite que la limitation de la pollution lumineuse figure à l'agenda du futur conseil municipal. Il s'agit de protéger l'environnement et la santé de la population tout en garantissant la sécurité nocturne, en trouvant un équilibre entre sobriété énergétique et cadre de vie agréable et sûr.

Proposition 23 : Agir pour protéger la biodiversité à Strasbourg

La protection de la diversité biologique nécessite la conservation et la réhabilitation des corridors écologiques. C'est précisément [la mission des Trames verte et bleue \(TVB\), qui interconnectent les espaces terrestres d'une part et les milieux aquatiques d'autre part](#) pour garantir que les espèces puissent se déplacer, se nourrir, se reproduire et s'adapter, notamment face au changement climatique. Mais face à l'urbanisation, aux infrastructures (routes, voies ferrées, barrages) ou à l'intensification des activités humaines, ces continuités sont souvent fragmentées — ce qui constitue l'une des principales causes de la perte de biodiversité.

Au-delà de la TVB classique, [la notion de Trame noire illustre un enjeu trop souvent ignoré : la pollution lumineuse](#). L'éclairage artificiel et l'éclairage nocturne perturbent fortement les milieux naturels et la faune nocturne (insectes, chauves-souris, oiseaux migrateurs, amphibiens...), en fragmentant leurs habitats, en modifiant leurs cycles biologiques, en perturbant les déplacements et la reproduction.

Pour un territoire comme celui de la ville ou de l'agglomération de Strasbourg, cela signifie que les projets d'aménagement urbain, de construction ou de rénovation doivent intégrer ces dimensions : identifier et cartographier les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les milieux aquatiques et, de plus en plus, les zones où la lumière nocturne reste limitée — [via les documents d'urbanisme tels que le Plan local d'urbanisme \(PLU\) ou un schéma local TVB/TVBN](#). Concrètement, on peut agir en garantissant la préservation ou la restauration de mares, ripisylves, haies, prairies, zones humides, mais aussi en veillant à réduire l'éclairage inutile la nuit, en orientant les luminaires ou en utilisant des ampoules à faible impact.

Il convient aussi d'élargir la vision des "trames écologiques" à d'autres dimensions : la Trame brune — qu'on pourrait définir comme la continuité des sols vivants — par exemple en limitant l'imperméabilisation excessive des sols urbains, en laissant des bandes enherbées entre les arbres, en favorisant des aménagements perméables, et en réduisant le bétonnage. Cela améliore non seulement la biodiversité, mais aussi la gestion des eaux, réduit les risques d'inondation, et rend la ville plus résiliente climatiquement.

Protéger la biodiversité à Strasbourg, c'est donc envisager une politique concertée de trames : verte, bleue, brune, noire — un réseau cohérent de milieux naturels, aquatiques, nocturnes, perméables — intégré dans les documents d'urbanisme, porté par les collectivités, mobilisant les habitants, associations, urbanistes, écologues.

L'AFGES défend cette politique structurée en trames, car elle constitue un engagement majeur pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel, la protection de la biodiversité et l'adaptation aux enjeux écologiques.

Proposition 24 : Soutenir la création de ressourceries participatives

Chaque année, des milliers de tonnes d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient être réutilisés, restaurés ou valorisés. Cette dynamique de surproduction et de surconsommation exerce une pression sur l'équilibre écologique et affecte particulièrement les populations aux ressources financières limitées.

Les ressourceries participatives présentent un avantage écologique considérable : elles contribuent à la diminution des déchets en collectant des objets dont les citoyens souhaitent se débarrasser, puis en les réparant ou en les transformant de manière collective. Grâce à l'engagement actif des usagers dans les processus de tri, de réparation ou de conception, ces espaces renforcent la pratique du réemploi et éveillent la population à la nécessité de réduire leur empreinte environnementale.

Sur le plan économique, leur impact est également notable. En encourageant le partage des compétences et l'autonomie, ces structures proposent des articles revalorisés à des tarifs solidaires, tout en maîtrisant les coûts grâce à l'implication bénévole ou coopérative de leurs membres. Elles participent ainsi au développement d'une économie locale plus résiliente, fondée sur la mutualisation, la réparation et une consommation raisonnée.

Enfin, ces lieux assument une fonction sociale et communautaire essentielle. Ils constituent des espaces d'engagement, d'apprentissage et de transmission de savoir-faire, où sont organisés des ateliers collaboratifs. En favorisant l'entraide et la co-création, ils renforcent la cohésion sociale et reconnaissent la valeur de chaque contribution, tout en permettant à tous d'accéder à des objets utiles et durables dans un cadre accueillant et inclusif.

L'AFGES sollicite l'appui de la commune, en particulier par la mise à disposition d'espaces appropriés, afin de soutenir ces ressourceries participatives, le plus souvent initiées par des associations.

6. Œuvrer pour davantage de démocratie, de citoyenneté et de soutien aux associations

La démocratie ne saurait se réduire à l'acte de vote : elle trouve également sa pleine expression lorsque chaque individu peut contribuer à la vie de sa collectivité par le débat, la prise de parole ou la participation aux décisions locales. Une démocratie dynamique repose sur des citoyens actifs, informés et investis, en mesure de participer à la discussion publique ou à des initiatives collectives, y compris en dehors des périodes électorales.

En France, le secteur associatif constitue un pilier essentiel de cette citoyenneté engagée. On dénombre [actuellement 1,5 million d'associations en activité sur le territoire](#). En 2024, près de 24% des Français ont indiqué consacrer du temps à au moins une association, et 5,5 millions s'y investissent chaque semaine. Ces engagements témoignent d'une volonté concrète de s'impliquer dans des domaines tels que la solidarité, le sport, la culture, l'éducation, la protection de l'environnement ou l'entraide.

Toutefois, la citoyenneté ne se limite pas à l'action associative : elle se manifeste également par des pratiques quotidiennes de s'informer, débattre, voter, interpeller ses représentants, prendre part à des projets territoriaux ou soutenir une cause. C'est cette diversité des formes d'implication qui nourrit le lien social et consolide les fondements démocratiques. Collectivement, ces actions, à différentes échelles, contribuent à édifier une société plus participative et solidaire.

Proposition 25 : Soutenir davantage la vie associative

[Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, le réseau associatif constitue un pilier essentiel : la collectivité accompagne annuellement plus de 1000 structures](#). Celles-ci interviennent dans des champs diversifiés tels que la solidarité, la culture, le sport, l'éducation populaire ou l'environnement, contribuant activement à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire.

Comme ailleurs en France, de nombreuses associations strasbourgeoises font aujourd'hui face à une crise financière aiguë. [Une enquête nationale réalisée en 2025 par Le Mouvement associatif](#) révèle qu'environ 31% des associations employeuses disposent d'une trésorerie couvrant moins de trois mois d'activité, les exposant à une grande précarité. Plus globalement, entre 54% et 69% d'entre elles déclarent rencontrer des difficultés récurrentes de trésorerie ou posséder des fonds propres fragilisés.

[À Strasbourg, les acteurs associatifs](#) soulignent également l'impact de la hausse des coûts, conjuguée à une diminution des subventions publiques, ce qui met en péril la pérennité de leurs actions. Certains responsables évoquent une « crise budgétaire » et craignent que leur structure ne devienne la « variable d'ajustement » des politiques de rigueur locales.

Cette situation compromet sérieusement toute planification à moyen et à long terme : beaucoup d'associations ne sont plus en mesure d'assurer la continuité de leurs missions, de recruter du personnel ou de maintenir des services essentiels. Pour les associations étudiantes, à l'image de l'AFGES, ces contraintes ont des conséquences directes : faute de financements suffisants, le nombre de lits disponibles dans le dispositif de logement provisoire de l'AFGES est passé de 44 à 36 à la dernière rentrée, réduisant d'autant le nombre d'étudiants pouvant être hébergés.

Soutenir les associations – qu'elles soient étudiantes, culturelles, sociales ou de proximité – dans l'Eurométropole a donc un effet tangible sur le bien-être, l'accès aux droits et l'inclusion de la population. Sans financements adaptés, de nombreux dispositifs d'aide alimentaire, de logement, d'accès à la culture ou de soutien pourraient disparaître, fragilisant en premier lieu les publics les plus vulnérables, notamment les étudiants.

Enfin, accompagner le tissu associatif revient à investir dans la cohésion sociale, la vie culturelle, la solidarité et la diversité du territoire. Pour l'Eurométropole de Strasbourg, cela signifie préserver un modèle de proximité, d'entraide et d'ouverture, profitable à l'ensemble de la communauté et particulièrement pertinent pour les étudiants en quête d'insertion, de sens et de contribution à la vie collective.

Ainsi, l'AFGES demande un soutien massif à la vie associative strasbourgeoise.

Proposition 26 : Renforcer la place des jeunes dans la démocratie

Selon l'étude « Sois Jeune et Tais-Toi !? » réalisée par la FAGE en 2025, 82 % des jeunes âgés de 16 à 30 ans connaissent le ou la maire de leur commune. Néanmoins, une majorité d'entre eux estime ne pas pouvoir participer aux décisions locales.

Dans ce cadre, il est impératif que la municipalité intègre systématiquement l'avis des étudiants et des jeunes dans les processus décisionnels qui les concernent. Cette démarche peut se concrétiser, d'une part, en consultant les organisations représentatives étudiantes et de jeunesse pour chaque décision pertinente, et d'autre part, en instituant un panel de jeunes destiné à être sollicité. Une telle consultation permet d'évaluer précisément l'impact des politiques municipales sur la jeunesse. Par ailleurs, il est essentiel de créer les conditions nécessaires à la participation effective des jeunes aux conseils thématiques de la ville.

Enfin, il apparaît indispensable que chaque conseil municipal désigne un adjoint chargé de la jeunesse, fonction qui devra être assumée par un conseiller municipal âgé de moins de 30 ans.

Ainsi, l'AFGES demande à ce que les jeunes, et particulièrement les étudiants, aient leur place au sein des débats et des échanges et soient remis au cœur de la démocratie locale, en passant notamment par la nomination d'un adjoint à la jeunesse de moins de 30 ans.

Proposition 27 : Mettre en place des possibilités de référendum d'initiative citoyenne local

Au regard des compétences dévolues aux municipalités en France, il est actuellement exclu qu'une commune puisse imposer unilatéralement un dispositif de référendum d'initiative citoyenne. En effet, conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales, énoncé à l'article 72 de la Constitution française, les communes, départements et régions s'administrent librement « par des conseils élus » dans le cadre défini par la loi. Ainsi, une collectivité ne saurait, par sa seule volonté, étendre ses prérogatives au-delà de ce que la législation lui attribue.

Actuellement, le droit français prévoit seulement un mécanisme de référendum local qui ne peut être engagé qu'à l'initiative de la collectivité elle-même, et non directement par les citoyens. Ces derniers peuvent certes interpeller leurs élus ou suggérer des thématiques, mais la décision de recourir à la consultation relève exclusivement de l'autorité locale. À ce jour, cet instrument demeure peu mobilisé, les communes y ayant recours de manière occasionnelle.

D'un point de vue démocratique, l'intérêt d'un référendum d'initiative citoyenne est pourtant manifeste : il permettrait aux habitants de soumettre directement un sujet d'importance pour la vie locale, sous réserve de recueillir un nombre défini de signatures, et d'obtenir ensuite l'organisation d'un scrutin. Un tel dispositif renforcerait la participation citoyenne, la transparence et la légitimité des décisions publiques, en instaurant un lien plus direct entre la population et ses institutions.

Dans cette perspective, l'AFGES entend promouvoir la mise en place d'un référendum d'initiative citoyenne à l'échelle strasbourgeoise.

L'objectif est d'établir un cadre clair, assorti de conditions d'éligibilité et de règles simples, permettant aux citoyens d'identifier une question prioritaire, de la formuler officiellement et d'en obtenir la soumission au vote. Une telle démarche – même si elle excède aujourd'hui le strict cadre légal – pourrait contribuer à une démocratie locale plus ouverte, plus participative et mieux ancrée dans les préoccupations réelles des habitants.

Proposition 28 : Renforcer la communication autour du budget participatif pour le faire connaître auprès de la population

Le budget participatif représente un outil de démocratie locale offrant aux citoyens la possibilité de décider de l'allocation d'une partie des investissements municipaux. [À Strasbourg, ce dispositif est déjà en place, doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros, et permet aux résidents de proposer des projets, de voter pour leurs initiatives favorites et d'en suivre la mise en œuvre.](#) Né à Porto Alegre au Brésil en 1989, le budget participatif a pour objectif d'améliorer la transparence et l'accès des citoyens aux décisions publiques.

Cependant, ce mécanisme demeure encore insuffisamment connu des Strasbourgeois. Nombre d'entre eux ignorent qu'ils peuvent soumettre des idées, participer aux votes ou observer la concrétisation des projets. Une meilleure diffusion de l'information sur le budget participatif favoriserait pourtant l'élargissement de la participation et garantirait une représentation plus fidèle de la diversité des quartiers et des habitants.

Son fonctionnement est à la fois simple et pédagogique : les habitants déposent leurs propositions, les services municipaux pré-sélectionnent les projets éligibles, qui sont ensuite soumis au vote avant réalisation. Cette démarche permet à chacun de saisir concrètement la manière dont se construisent les projets publics et dont sont employés les fonds de la collectivité.

Promouvoir ce dispositif présente plusieurs atouts. Il dynamise l'engagement citoyen, favorise l'émergence de projets innovants ou répondant à des besoins peu visibles, et renforce l'équité territoriale en donnant plus de poids aux quartiers ou aux publics sous-représentés.

Ainsi, l'AFGES souhaite que le budget participatif soit valorisé parce qu'il permet de renforcer la démocratie locale.

Une information et une mobilisation accrues des habitants permettraient non seulement de soutenir des projets utiles et concrets, mais aussi de consolider le sentiment d'appartenance à la vie de la cité et d'encourager une citoyenneté active et engagée.

7. Promouvoir un Enseignement Supérieur et de la Recherche public

Depuis plusieurs années, l'enseignement supérieur et la recherche subissent une baisse inquiétante des moyens alloués. En 2025, le budget national consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche a reculé de plus d'un demi-milliard d'euros, atteignant son niveau relatif le plus bas dans le budget de l'État depuis 20 ans.

Dans plusieurs régions, dont à Strasbourg, l'enseignement supérieur voit ses dotations diminuer, menaçant la vitalité des campus et l'égalité d'accès à l'éducation. Ces chiffres sont des réalités qui impactent directement le quotidien local. En effet, ce sont les laboratoires qui innovent pour améliorer les transports, l'énergie, la santé et qui voient aujourd'hui tous leurs budgets à la baisse. De même, c'est à l'université publique que sont formés les enseignants, les soignants, les juristes, les économistes, les ingénieurs et les chercheurs de demain, ainsi que tous ceux qui animeront la vie culturelle.

Or, quand les moyens diminuent, des formations ferment ou se dégradent, des projets de recherche sont abandonnés, des postes ne sont plus remplacés, les services aux étudiants se réduisent, les universités s'enfoncent dans le déficit et les inégalités s'accroissent, notamment pour les jeunes des milieux modestes ou venant de l'étranger.

C'est donc tout un écosystème territorial qui se fragilise. Face à cela, la municipalité de Strasbourg a toute une part à jouer pour offrir à chaque jeune un accès à l'enseignement supérieur public sur son territoire, et dans une formation de son choix.

En tant que première organisation étudiante à l'Université de Strasbourg, l'AFGES propose des solutions pour valoriser l'enseignement supérieur public et la recherche auprès des jeunes, ainsi que l'accès à ce dernier.

Proposition 29 : Investir massivement dans l'enseignement supérieur public

Le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche connaît un déclin continu depuis une décennie. Ce phénomène est particulièrement observable au travers de la dépense par étudiant, qui a diminué de 22 % entre 2012 et 2023, comme le soulignent les économistes Lucas Chancel et Thomas Piketty, alors même que les effectifs étudiants ne cessent de croître. Parallèlement, les établissements privés bénéficient d'une augmentation de leurs ressources.

Confrontées à cette réduction budgétaire, les universités, et notamment l'Université de Strasbourg, subissent de plein fouet ces restrictions, les contraignant à enregistrer des déficits depuis plusieurs années. Pour Strasbourg, ce déficit est estimé à environ 15 millions d'euros pour l'année 2025. Dans ce contexte, l'université se voit obligée de réduire les capacités d'accueil dans certaines filières, particulièrement au niveau master, limitant ainsi les possibilités de poursuite d'études pour de nombreux étudiants.

Il est par conséquent impératif que la municipalité apporte son soutien à l'Enseignement Supérieur public et y consacre des investissements, contribuant ainsi à la formation des futurs actifs. Un tel engagement permet en effet d'initier un cercle vertueux, favorisant l'émergence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée au bénéfice de la ville de Strasbourg.

Par ailleurs, un investissement exclusif dans le secteur privé de l'ESR participe également à la précarisation des étudiants. Un nombre croissant d'entre eux se tournent vers l'enseignement privé non par choix, mais par nécessité, en raison de la diminution des places dans le public. Ainsi, beaucoup sont contraints de souscrire des emprunts pour financer leurs études et obtenir leur diplôme, les exposant davantage aux difficultés liées au coût de la vie étudiante.

L'AFGES appelle donc à un investissement substantiel dans l'enseignement supérieur public, afin de faire face aux défis posés par cette érosion budgétaire.

Proposition 30 : Revaloriser le rôle central des communes et métropoles dans le service public de l'orientation

L'orientation au lycée constitue une étape décisive dans le parcours des jeunes. Pourtant, les dispositifs existants mettent encore trop souvent en avant les classes préparatoires et les écoles privées, reléguant les universités — pourtant nombreuses, variées et accessibles — à une place secondaire. Cette situation crée une information déséquilibrée : la présentation des formations universitaires demeure fragmentaire, insuffisamment valorisée et parfois méconnue. De nombreux lycéens ignorent ainsi l'étendue des parcours possibles à l'université ou en conservent une image dévalorisée, perçue à tort comme une option par défaut.

Pour rétablir une orientation réellement équitable, il est indispensable d'intégrer pleinement les universités dans les actions menées au sein des lycées : journées de découverte des filières, interventions de personnels enseignants et administratifs, témoignages d'étudiants, ou encore ateliers autour des métiers et débouchés. Ces initiatives permettraient aux élèves de mieux appréhender la diversité des cursus — licences, BUT, IUT, doubles licences, formations sélectives universitaires — et de reconnaître l'université comme une voie légitime, exigeante et porteuse de réelles perspectives.

Promouvoir l'université dans l'orientation, c'est également garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Chaque lycéen, quel que soit son milieu social ou son lieu de résidence, doit pouvoir bénéficier d'une information complète et objective pour faire des choix éclairés. Redonner à l'université la place qu'elle mérite dans les salons d'orientation et les espaces d'information, c'est renforcer la transparence, l'équité et la liberté de choix des jeunes.

Dans cette perspective, l'implication des communes et des métropoles dans l'organisation des salons d'orientation apparaît essentielle. Leur engagement permettrait d'assurer une représentation équilibrée entre établissements publics et privés et de réaffirmer que l'orientation relève d'un véritable service public en faveur de la jeunesse.

L'AFGES attend de la municipalité qu'elle s'engage activement, en partenariat avec les lycées, pour organiser des salons et actions d'orientation — incluant les universités — afin d'offrir à chaque lycéen de notre territoire une information juste, accessible et équitable sur l'ensemble des filières supérieures.

Proposition 31 : Rendre accessible l'alternance et renforcer les droits des alternants

De nombreux étudiants en formation par alternance éprouvent des difficultés à trouver un contrat dans certains domaines. À cet égard, la mise en place par la municipalité d'une plateforme reliant les étudiants à la recherche d'une alternance et les employeurs locaux strasbourgeois permettrait de centraliser les offres, de faciliter les candidatures et d'encourager les échanges entre entreprises et candidats.

Une telle plateforme, accessible à tous, contribuerait à une plus grande équité des chances entre les étudiants disposant d'un réseau et ceux qui n'en ont pas. Elle renforcerait également l'accès à l'emploi pour la jeunesse. Il est crucial que la municipalité s'empare de ce sujet et investisse dans la réalisation de cet outil, sans en laisser la charge exclusive à l'université.

Par ailleurs, réserver des offres de stages et d'alternance au sein de la municipalité pour les jeunes ou étudiants dépourvus de réseau favoriserait leur insertion professionnelle, en leur offrant une première expérience concrète dans le secteur public.

Enfin, il est primordial que la municipalité s'engage à appliquer des tarifs préférentiels pour les titulaires de la carte d'étudiant des métiers, destinée aux jeunes en apprentissage. Cette carte, à l'image de celles de l'enseignement supérieur, ouvre droit à de nombreuses réductions (restaurants universitaires, cinémas, transports, musées, etc.).

Afin de garantir à toute la jeunesse un accès équitable à l'alternance et à l'emploi, l'AFGES appelle la municipalité à lancer une plateforme locale de mise en relation étudiants-employeurs, à réserver des offres de stage et d'alternance pour les jeunes sans réseau, et à instaurer des tarifs réduits via la carte « étudiant/apprenti ».

8. Renforcer l'accès à la culture et aux loisirs

La culture et les loisirs sont essentiels à l'épanouissement personnel, offrant une évasion du quotidien et stimulant l'imagination. Lecture, musique, sport ou théâtre nourrissent la créativité et favorisent le bien-être mental. Ils constituent également un levier de développement social et éducatif. La culture élargit les perspectives et la compréhension du monde, tandis que les loisirs collectifs renforcent des compétences comme la coopération et la persévérance, facilitant l'intégration sociale.

Ces activités dynamisent par ailleurs aussi les territoires en créant des espaces de rencontre inclusifs. Leur portée dépasse le divertissement : elles contribuent à bâtir une communauté solidaire et ouverte à tous.

Proposition 32 : Maintenir l'accès à la culture et aux loisirs

Strasbourg offre aux étudiants un socle culturel solide, notamment grâce aux services du Crous et de l'Université, ainsi qu'au dispositif de la Carte Culture. [Cette dernière permet d'accéder à plus de 90 structures partenaires à des tarifs très préférentiels](#) : spectacles et concerts à 6€, films art-et-essai entre 3 et 5€, musées souvent en entrée libre. Cette offre diversifiée facilite l'accès à la culture et encourage la participation à la vie artistique locale.

Afin d'en optimiser la portée, il conviendrait de renforcer la communication autour de la Carte Culture. De nombreux étudiants, en particulier les primo-arrivants ou ceux issus de filières moins exposées, méconnaissent l'étendue des avantages proposés. Une campagne d'information ciblée en début d'année universitaire pourrait ainsi augmenter la fréquentation des lieux culturels et contribuer à faire de la culture un droit effectivement accessible à tous.

Il serait également pertinent de diversifier les formats proposés pour élargir le public touché. Au-delà des spectacles, cinémas et musées traditionnels, la promotion d'événements alternatifs ou interactifs pourrait susciter l'intérêt des étudiants pour de nouvelles formes d'expression artistique.

Le soutien aux initiatives étudiantes dans le domaine de la création culturelle et le maintien de l'accessibilité financière restent essentiels. Les associations et collectifs étudiants jouent un rôle clé dans l'organisation de concerts, spectacles, expositions ou festivals.

Enfin, [maintenir et enrichir l'offre culturelle au sein de l'Eurométropole contribue à préserver l'attractivité de Strasbourg](#) en tant que ville universitaire et pôle culturel régional. Pour les étudiants, il s'agit d'un facteur déterminant de qualité de vie : la possibilité de sortir, découvrir, créer et se divertir sans contrainte budgétaire excessive.

Face aux contraintes budgétaires et à la pression sur le pouvoir d'achat des étudiants, des initiatives comme la Carte Culture ou les mesures publiques de soutien au secteur culturel revêtent une importance particulière.

L'AFGES s'engage ainsi à défendre un accès à la culture qui ne soit pas réservé à une minorité, mais qui reste pleinement accessible à l'ensemble de la communauté étudiante.

Proposition 33 : Développer des politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'accès à la culture demeure profondément inégalitaire en raison du coût élevé des pratiques culturelles, ce qui limite considérablement l'accès des enfants issus de milieux défavorisés.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier essentiel pour la démocratisation culturelle et l'égalité des chances. Elle se développe tout au long de la scolarité, depuis l'enseignement primaire jusqu'au lycée, en articulant les temps scolaires et périscolaires ainsi que les enseignements et les actions éducatives. Un enfant ayant pu développer une pratique culturelle grâce à l'école aura en effet davantage de probabilités de la poursuivre à l'âge adulte.

Cette éducation peut prendre diverses formes : ateliers musicaux ou théâtraux, visites de musées et autres sorties culturelles. La ville de Bordeaux illustre cette démarche à travers sa stratégie EAC, qui comprend le financement d'associations porteuses de projets éducatifs, la mise en œuvre de parrainages entre professionnels et établissements scolaires, un programme de formation destiné aux intervenants, ainsi que l'enrichissement des ressources pédagogiques proposées par les bibliothèques.

Strasbourg ne bénéficie pas du label "100% EAC", qui récompense l'engagement des collectivités en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur leur territoire.

C'est pourquoi l'AFGES appelle la municipalité à s'engager résolument dans la voie tracée par ce label national, en structurant son action autour des trois piliers fondamentaux de l'EAC :

- L'acquisition de connaissances, visant à doter les élèves de références culturelles et à aiguïser leur sens critique
- La pratique artistique, permettant aux enfants d'explorer les langages artistiques et d'éveiller leur créativité
- La rencontre avec les œuvres et les artistes, favorisant le partage d'expériences sensibles et stimulant la curiosité des jeunes générations

Proposition 34 : Mutualiser les infrastructures sportives pour favoriser la pratique d'activités physiques et sportives

L'Eurométropole de Strasbourg possède un patrimoine sportif varié, incluant 66 gymnases, 34 stades, 9 piscines, 15 sites dédiés au tennis ainsi que de multiples installations annexes telles que des terrains multisports, une patinoire ou des skate-parks. Bien que cette offre soit substantielle, certaines infrastructures demeurent insuffisamment exploitées, alors qu'en France, près d'un habitant sur deux ne s'adonne pas à une activité physique régulière. Une meilleure optimisation de leur utilisation favoriserait l'accès à la pratique sportive, tout en réduisant les coûts et en limitant l'empreinte carbone.

Une coordination entre les différents intervenants s'avère à cet effet primordiale. Une structuration centralisée associant clubs, établissements scolaires et associations permettrait d'améliorer l'usage des équipements. Actuellement, la collectivité soutient près de 220 clubs sportifs et offre environ 19000 heures annuelles de créneaux, mais une coordination renforcée pourrait optimiser l'accès et élargir les amplitudes horaires.

L'instauration de pratiques libres encadrées offrirait aux étudiants comme aux résidents un accès à des plages horaires flexibles, par exemple de 8h à 22h, tout en mutualisant les ressources humaines. Cette démarche contribuerait à accroître la fréquentation des installations, à valoriser le sport en tant que bien commun et à renforcer la dynamique associative et universitaire.

Par conséquent, l'AFGES préconise que Strasbourg, en s'appuyant sur les SUAPS et en coordonnant l'utilisation des infrastructures, réponde aux attentes d'une population étudiante active, favorise une pratique sportive régulière et accessible, et optimise l'usage des équipements disponibles, tout en contrôlant les dépenses et en réduisant l'empreinte environnementale.

9. Conscientiser l'importance du Sénat dans les lois votées pour la jeunesse

Le Sénat, qui compte 348 membres élus pour un mandat de six ans, fait l'objet d'un renouvellement par moitié tous les trois ans. Les cinq sièges sénatoriaux du Bas-Rhin seront ainsi pourvus en septembre 2026 par un collège électoral constitué à 95 % de délégués issus des conseils municipaux du département.

Les prochaines élections municipales influenceront donc directement la désignation de nos futurs sénateurs, qui participeront aux travaux parlementaires et adopteront les textes législatifs.

L'AFGES entend ainsi présenter certaines de ses propositions nationales aux futurs conseillers municipaux, afin qu'ils en tiennent compte lors du scrutin sénatorial.

Proposition 35 : Obtenir une réforme des bourses répondant réellement aux besoins des étudiants

En 2023, la proportion de boursiers en Alsace s'élevait à environ 26 %, soit près de dix points de moins que la moyenne nationale. À la fin août 2025, lors du premier versement des bourses, l'académie de Strasbourg recensait 10 199 bénéficiaires pour un effectif total de 87 000 étudiants, hors étudiants des filières sanitaires et sociales, confirmant ainsi la diminution du nombre d'étudiants boursiers dans la région alsacienne.

En dépit d'une précarité étudiante croissante et d'une réforme des bourses qui aurait dû être mise en œuvre pour septembre 2025, aucune avancée n'a été constatée depuis la revalorisation de 37 euros intervenue en septembre 2023. Il apparaît désormais essentiel de réformer le système actuel d'attribution des bourses afin de l'ajuster aux réalités vécues par les étudiants.

L'AFGES soutient la réforme des bourses proposée par la FAGE, tant sur le court terme que sur le long terme.

À court terme, nous défendons l'augmentation du nombre d'étudiants boursiers, avec pour objectif national d'atteindre un million de bénéficiaires, ainsi que l'alignement des seuils d'éligibilité sur le SMIC et l'indexation du montant des bourses sur l'inflation. Nous militons pour la suppression des effets de seuil qui provoquent, suite à une légère hausse des revenus parentaux, un déclassement vers un échelon inférieur et par conséquent une réduction de l'aide financière. Nous revendiquons également la reconduction automatique des bourses et l'optimisation des procédures dérogatoires afin de garantir l'octroi des aides sur douze mois.

Enfin, l'AFGES promeut l'extension des bourses sur critères sociaux aux étudiants extra-communautaires et aux doctorants non financés, le transfert de la gestion des bourses des filières sanitaires et sociales vers les Crous, et la création d'un dispositif unifié pour l'ensemble des aides sociales étudiantes.

À plus long terme, l'AFGES préconise la suppression du critère familial dans l'attribution des aides. Le système actuel de bourses, fondé sur les revenus parentaux, néglige en effet la situation individuelle de chaque étudiant et ne tient pas compte des ruptures familiales. Une refonte s'impose afin de considérer les ressources personnelles de l'étudiant plutôt que celles de sa famille.

Cette réforme doit également étendre le droit aux bourses à l'ensemble des étudiants. Une telle mesure assurerait à chaque jeune entrant dans l'enseignement supérieur une véritable égalité des chances, avec un montant aligné sur les besoins fondamentaux de l'étudiant, garantissant des conditions de vie favorables à la réussite universitaire : hébergement, alimentation, fournitures scolaires et déplacements.

Enfin, il conviendrait de territorialiser les bourses par l'ajout d'un complément forfaitaire modulé selon le coût de la vie local.

L'AFGES appelle donc à une réforme des bourses sur critères sociaux qui intègre davantage les réalités vécues par les étudiantes et étudiants.

Proposition 36 : Augmenter le budget alloué à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à la vie étudiante

Afin de garantir la qualité de l'enseignement supérieur français, de renforcer l'attractivité de la recherche et d'améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants, il est nécessaire d'augmenter significativement le budget alloué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à la vie étudiante.

Cette augmentation budgétaire vise à assurer un financement pérenne des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, qui voient chaque année leur budget toujours plus restreint en raison des baisses nationales. Comme expliqué précédemment, ces baisses de financement contraignent ainsi notamment les universités à fermer des formations, baisser la charge de personnel administratif dans les composantes et refuser l'ouverture de postes aux enseignants.

De plus, augmenter le budget permettrait de soutenir les laboratoires de recherche et ainsi permettre l'innovation scientifique sur l'ensemble du territoire, tout en améliorant la qualité pédagogique et les conditions d'encadrement.

Aussi, cela permettrait de renforcer les dispositifs d'accompagnement social et de santé destinés aux étudiants, permettant ainsi de réduire la précarité.

L'AFGES appelle donc à une réforme des bourses sur critères sociaux qui intègre davantage les réalités vécues par les étudiantes et étudiants.

Proposition 37 : Obtenir le repas à 1 euro pour tous les étudiants

La précarité étudiante affecte également de manière significative les étudiants non-boursiers qui, en raison de leur statut, supportent des dépenses quotidiennes plus importantes. En effet, contrairement aux étudiants boursiers, ils doivent acquitter les frais de scolarité ainsi que la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), et ne bénéficient pas de l'accès aux repas à 1€.

Comme évoqué précédemment, l'éligibilité aux bourses ne reflète pas fidèlement la situation financière réelle des étudiants, car celle-ci est déterminée par les revenus parentaux. De nombreux étudiants non-boursiers sont ainsi contraints de cumuler un emploi rémunéré avec leurs études ou de recourir à des aides alimentaires telles que les épiceries solidaires AGORAé.

Bien que le tarif de 3,30€ puisse sembler modique, la différence s'avère substantielle pour un étudiant en situation précaire : quarante repas dans les restaurants universitaires du Crous représentent un coût de 40€ pour un boursier, contre déjà 132€ pour un non-boursier.

Depuis l'année dernière, [les étudiants non-boursiers en situation de précarité peuvent solliciter le repas à 1€](#) en fournissant des justificatifs de ressources et en passant une évaluation sociale. Si ce dispositif permet de mieux prendre en compte les ressources propres des étudiants et d'inclure ceux nécessitant une aide financière, les critères d'accès demeurent relativement restrictifs et ne garantissent pas une couverture de tous les étudiants dans le besoin.

La solution idéale pour accompagner efficacement les étudiants précaires consisterait à généraliser le repas à 1 euro à l'ensemble de la population étudiante. Au-delà de l'aspect financier, cette mesure permettrait à tous les étudiants de bénéficier de repas équilibrés et complets à un coût modique.

Proposition 38 : Réformer le quotient familial afin qu'il soit calculé sur les revenus de l'étudiant et non de ses parents

Actuellement, le quotient familial demeure le critère principal pour l'accès à diverses aides ou tarifications sociales au sein de l'agglomération strasbourgeoise, [notamment pour la tarification solidaire de la CTS](#). Concrètement, un étudiant souhaitant bénéficier d'un abonnement à tarif réduit doit fournir une attestation de quotient familial. Selon le barème en vigueur, ce tarif s'applique lorsque le quotient familial est inférieur ou égal à 795 €.

Cette méthode de calcul présente des difficultés spécifiques pour les étudiants, car le quotient familial repose sur les revenus du foyer parental, y compris lorsque l'étudiant ne perçoit aucune aide financière de ses parents et est donc économiquement indépendant. Par conséquent, de jeunes adultes peuvent se voir exclus du dispositif de tarification sociale puisqu'un étudiant non boursier peut avoir un quotient familial trop élevé pour prétendre aux tarifs réduits, alors même qu'il dispose de revenus personnels faibles, voire inexistantes. À Strasbourg, cette situation compromet l'accès aux transports, à la mobilité et à l'autonomie pour une part significative de la population étudiante.

Le recours actuel au quotient familial parental pour déterminer l'éligibilité à des réductions, comme celles de la CTS, met en lumière l'inadéquation de ce critère face à la réalité économique des étudiants. Pour une politique plus équitable, il conviendrait que le calcul du quotient familial, ou l'éligibilité aux tarifs sociaux, prenne en compte les revenus personnels de l'étudiant plutôt que ceux de ses parents. Cette approche assurerait que les aides bénéficient effectivement aux personnes en situation de précarité, indépendamment de leur rattachement fiscal.

Adapter le mode de calcul dans ce sens permettrait de mieux cibler les dispositifs d'aide, d'améliorer l'accès aux transports pour les étudiants, de renforcer leur autonomie financière et l'égalité des chances, et de rendre les mécanismes de solidarité (tarification solidaire, aides au logement, services sociaux, etc.) plus justes et plus efficaces.

Proposition 39 : Permettre la participation électorale et démocratique sans condition de nationalité pour les élections municipales

[Selon les données de l'INSEE, la France comptait 5,6 millions de personnes de nationalité étrangère en 2023, représentant 8,2 % de la population totale.](#) Pour l'année universitaire 2022-2023, plus de 410 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans l'enseignement supérieur et disposent du droit de vote aux élections étudiantes.

En ce qui concerne les élections municipales, dont les décisions influent directement sur le quotidien des étudiants, seuls les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne bénéficient, depuis 1992, du droit de vote et d'éligibilité parmi les étudiants non français.

Étendre ce droit à l'ensemble des étudiants étrangers constituerait un levier d'intégration significatif et reconnaîtrait la valeur de leur participation démocratique. Si le traité de Maastricht a marqué une avancée pour les droits civiques des citoyens européens, il a également instauré une distinction de fait entre deux catégories d'étrangers : les ressortissants de l'Union européenne et ceux des pays tiers. Fondée sur l'appartenance à l'UE, cette différenciation paraît désormais dépassée.

L'AFGES appelle par conséquent à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales à tous les étrangers résidant légalement en France, y compris non-européens, et à les associer aux autres dispositifs de participation citoyenne locale, tels que les référendums ou les budgets participatifs.

Il s'agit ainsi de permettre à ces personnes, qui aspirent à pleinement s'inscrire dans notre communauté politique, de choisir leurs représentants et d'exprimer leurs attentes. La France renforcerait son modèle d'intégration en associant les ressortissants étrangers non européens aux scrutins locaux.

Cette évolution devrait être complétée par la mise à disposition de modules pédagogiques, par exemple sous forme de MOOC, afin de familiariser les résidents étrangers avec le fonctionnement démocratique français.

Proposition 40 : Voter pour la revalorisation des APL

L'augmentation des aides personnalisées au logement représente un levier essentiel pour la communauté étudiante, dont la vulnérabilité économique s'accroît dans un marché immobilier en forte inflation. Le logement constitue pour la plupart des étudiants la dépense principale de leur budget, pouvant absorber jusqu'à près de la moitié de leurs ressources totales, tandis que leurs revenus personnels restent notablement limités, irréguliers ou inexistantes.

Face à l'inadéquation des soutiens financiers avec le coût de la vie réel, de nombreux étudiants doivent recourir à des stratégies précaires : accepter des conditions d'habitat indignes et insalubres, s'installer dans des zones éloignées des campus - avec pour conséquences des trajets prolongés et une perturbation de leur présence en cours - ou accumuler les emplois rémunérés au détriment de leur investissement dans les études. Une revalorisation significative des APL contribuerait ainsi à réduire significativement la pression financière sur cette population, à favoriser une réelle équité d'accès à l'enseignement supérieur et à garantir que l'entrée dans les formations universitaires ne dépende pas uniquement des ressources familiales.

Par ailleurs, une aide au logement mieux calibrée jouerait un rôle préventif contre les troubles psychologiques liés à l'instabilité financière, tout en créant un cadre résidentiel plus stable et favorable aux études. Cette sécurité matérielle constitue en effet une condition fondamentale permettant aux étudiants de se consacrer intégralement à leur cursus académique.

En conclusion, la revalorisation des APL s'affirme comme un outil politique stratégique pour soutenir la réussite éducative des jeunes générations et mener une action structurelle contre la paupérisation progressive de la jeunesse étudiante.

Contact :



Caroline KNAB

Présidente

municipales@afges.org

06 72 92 68 97

www.afges.org



**Plaidoyer rédigé par l'équipe bénévole de l'AFGES,
pilote par Emma BETRY**